

## Signature de la convention cadre pour la préservation de la mangrove

*Sonia Backès, la présidente de l'assemblée de la province Sud, représentée par Philippe Blaise son premier vice-président, a le plaisir de vous convier à la signature de la convention cadre de partenariat pour contribuer à la préservation de la mangrove, avec les communes de Nouméa, du Mont-Dore et de Dumbéa et l'Université de la Nouvelle-Calédonie :*

*vendredi 29 mars à 8 h 30  
à la Maison de la Biodiversité de Nouméa  
(au Parc urbain de Sainte-Marie)*

### **Programme :**

8 h 15 : accueil  
8 h 30 : signature de la convention  
9 h 00 : comité de suivi  
9 h 30 : déplacement sur le site des [travaux de déblaiement à Ouémo](#).

### **La mangrove, un écosystème capital mais menacé**

La mangrove est une formation végétale se développant dans la zone de balancement des marées. Elle est présente dans les zones littorales marines et estuariennes ou sur les îles hautes et les îlots coralliens du lagon.

Elle est caractérisée par la présence d'une vingtaine d'espèces qui se succèdent en fonction de la hauteur d'eau à marée haute et de la salinité, que l'on nomme de façon générique les palétuviers.

Les mangroves de la province Sud sont considérées comme des écosystèmes d'intérêt patrimonial protégés par le code de l'environnement.

Une journée internationale lui est dédiée le 26 juillet.



### CONTACTS PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74 / Mandy Brizard : 81 50 49.